


EN FRANCE

L'EXODE DES RELIGIEUX

 L'ATTITUDE des congrégations religieuses et leur départ éventuel de France donnent lieu, presque tous les jours, à une foule d'informations plus ou moins exactes. C'est à un vrai travail de Pénélope que se livre la presse, déclarant controuvée le lendemain la nouvelle ingénieusement tissée la veille.

Plusieurs lecteurs n'y comprennent plus rien. Ils en font l'aveu, et nous demandent des renseignements.

Est-il vrai que toutes les congrégations religieuses de France vont partir ? Le gouvernement entend-il les proscrire toutes ? Quels sont les instituts qui ont déjà quitté le territoire français ? D'autres se proposent-ils aussi d'émigrer ? Voilà autant de questions, auxquelles il est difficile de répondre maintenant d'une manière catégorique.

Il paraît bien cependant que plusieurs communautés d'hommes et un certain nombre de communautés de femmes se préparent à partir ou sont déjà sur le chemin de l'exil.

De ce nombre seraient les Jésuites, les Bénédictins, les Trappistes, les Franciscains et les Capucins. Les Chartreux eux-mêmes en seraient venus à la détermination de ne rester en France, qu'à la condition expresse que le gouvernement ne s'immiscera en rien dans leur vie religieuse et ne connaîtra rien de leurs règles intérieures.

On nomme aussi, comme ayant préparé leur départ, les Carmélites, les Ursulines, les Visitandines et les Dames de Nazareth.